Assemblée Générale Annuelle

Avis d'information

2023

Mercredi 19 avril 13h30

Hôtel Okura Amsterdam, Ferdinand Bolstraat 333,
1072 LH Amsterdam, Pays-Bas

Traduction pour information seulement, seule la version anglaise faisant foi.

AIRBUS

Sommaire

1 Message du Président du Conseil d'administration 03

2 Chiffres clés financiers en 2022 04-05

3 Faits marquants en matière de développement durable en 2022 06

4 Ouvrir la voie vers une industrie aéronautique et spatiale propre 07

5 Conseil d'administration et Comités 08-11

6 Rémunération de l'Exécutif 12-13

7 Ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle 14

8 Texte et présentation des résolutions proposées 15-19

9 Modes de participation à l'Assemblée Générale Annuelle 20-21

10 Complément à l'Avis d'information 22

11 Informations pratiques 23

12 Information Actionnaires 24

1 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers actionnaires, chères parties prenantes,

2022 a été une année de grande incertitude géopolitique et économique. Dans mes observations formulées l'an passé, je faisais référence aux frontières orientales de l'Europe à ce qui n'était alors qu'une crise naissante. Malheureusement, le conflit se poursuit, démontrant la fragilité de la paix mondiale et soulignant la nécessité de mettre l'accent sur la défense en tant que condition préalable au développement durable et à la prospérité.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a été un signal d'alarme pour l'Europe. Elle a mis en lumière non seulement le rôle essentiel que joue la défense dans la société, mais aussi la nécessité pour les pays européens de collaborer étroitement et d'atteindre des niveaux encore plus élevés d'autonomie stratégique dans ce domaine critique. Ils doivent rester des pays partenaires forts et fiables au sein de l'OTAN et pour les autres alliés. Une coopération étroite est également nécessaire pour veiller à ce que l'Europe reste compétitive dans le secteur spatial en pleine évolution.

À l'image de l'année pour notre industrie, les effets persistants de la pandémie de COVID, combinés à la guerre en Ukraine, ont entraîné des perturbations mondiales et ont souligné la nécessité de garantir une chaîne d'approvisionnement robuste, qui ne dépend pas essentiellement d'une source unique. L'envolée des prix de l'énergie et de l'inflation a affecté l'économie mondiale et contraint les banques centrales à augmenter fortement les taux d'intérêt. Tout cela a conduit à une hausse brutale du coût de la vie pour les populations du monde entier. Les tensions géopolitiques accrues en dehors de l'Europe ont également aggravé l'environnement opérationnel complexe. Néanmoins, le trafic de passagers a continué de se redresser à l'échelle mondiale, démontrant ainsi le rôle essentiel du transport aérien pour relier les personnes et stimuler le commerce international.

Chez Airbus, les livraisons d'avions commerciaux ont augmenté d'une année sur l'autre, bien que le nombre d'avions livrés ait été inférieur à l'objectif initial dans un environnement opérationnel difficile. Dans un contexte d'évolution prometteuse, certains contrats importants signés permettront de préserver la souveraineté des pays de l'UE au cours des prochaines décennies, y compris la prochaine phase du programme « Future Combat Air System ». Dans le même temps, l'activité hélicoptères a connu une nouvelle année florissante avec des livraisons en hausse. Dans l'ensemble, la Société a enregistré une hausse du chiffre d'affaires, des flux de trésorerie disponibles et de l'EBIT ajusté.

Dans ce contexte, le Conseil et ses Comités se sont réunis fréquemment au cours de l'année 2022. Des sessions spécifiques ont permis d'échanger sur des sujets d'actualité tels que la stratégie de défense, la sûreté et la cybersécurité. Le Conseil a également suivi de près l'évolution de diverses procédures judiciaires et, de concert avec le Comité d'audit, a soutenu la Direction dans l'ajustement des objectifs 2022 au cours de l'année.

Le recrutement et la fidélisation des personnes ayant des compétences clés – notamment dans les technologies émergentes et la cybersécurité – a été un sujet que nous avons abordé à plusieurs reprises. Airbus reconnaît le pouvoir de la diversité, qui stimule la créativité, l'innovation et la résolution de problèmes, et continue de s'efforcer d'être un employeur compétitif. Attirer les meilleurs talents sera d'une grande importance dans les années à venir.

Le développement durable a été un thème clé, qui continue de susciter l'intérêt du Conseil, notamment lors des réunions du Comité Éthique, Conformité et Développement durable. Des sujets importants tels que l'éthique et la conformité, notre programme de décarbonation, les droits humains et l'inclusion et la diversité ont été fréquemment traités au plus haut niveau. Airbus s'engage à ouvrir la voix d'une industrie aérospatiale durable et à forger un écosystème favorable qui adopte les carburants alternatifs et ouvre la voie aux technologies de rupture.

Avec l'assouplissement des protocoles sanitaires et de déplacement, les membres du Conseil et de l'équipe de direction ont eu le plaisir d'accueillir en personne les actionnaires à l'occasion de l'Assemblée Générale Annuelle 2022 à Amsterdam. Cette assemblée a approuvé la nomination d'Irene Rummelhoff au Conseil en tant qu'administratrice non-exécutive, apportant son expertise dans les domaines de la transition énergétique et des énergies renouvelables.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle de cette année, les mandats d'administrateur de Messieurs Ralph Crosby Jr, Mark Dunkerley et Stephan Gemkow doivent être renouvelés et nous proposons un mandat de trois ans pour M. Antony Wood. Il a remplacé Lord Drayson au Conseil d'administration en décembre 2022 et apporte avec lui une grande expérience de l'industrie aérospatiale et du secteur de la défense. Grâce à notre processus de renouvellement échelonné des administrateurs, nous visons à nous assurer que le Conseil dispose des compétences adéquates pour l'avenir.

En 2022, Airbus a recommencé à verser des dividendes après une interruption de deux ans qui fut nécessaire pour préserver la liquidité et la solidité financière de la Société pendant la crise du COVID. Nous proposerons cette année le versement d'un dividende brut plus élevé de 1,80 € par action, reflétant notre engagement en faveur d'une croissance soutenue du dividende.

Enfin, au nom du Conseil, je salue le fort engagement des salariés d'Airbus dans le monde, allant des membres du Comité Exécutif qui définissent la stratégie aux collaborateurs qui rejoignent le Groupe en début de carrière. Ensemble, nous visons à faire en sorte qu'Airbus reste résilient et continue de progresser – avec détermination.

Sincèrement,

René Obermann
Président du Conseil d'administration

2 CHIFFRES CLÉS FINANCIERS EN 2022

(Chiffres consolidés Airbus)

Résultats financiers

La reprise du secteur s'est poursuivie en 2022, avec une augmentation du trafic aérien et une reprise par les compagnies aériennes de la planification à long terme de leur flotte.

Suite à un environnement opérationnel défavorable, qui a empêché notre chaîne d'approvisionnement de se rétablir au rythme prévu, l'entreprise a été contrainte d'ajuster ses activités opérationnelles en conséquence, ce qui a conduit à un nombre de livraisons d'avions commerciaux inférieur aux prévisions initiales.

Dans ce contexte, nous sommes parvenus à atteindre nos objectifs financiers et à réaliser des résultats financiers solides.

Chiffre d'affaires consolidé d'Airbus

(Chiffre d'affaires externe par division) (€md)

Carnet de commandes

(€md)

449

(2021 : 398)

Prise de commandes

(€md)

82.5

(2021 : 62,0)

Livraisons

(en nombre d'avions commerciaux)

661 [1]

(2021 : 611)

Carnet de commandes par région *(en valeur)*

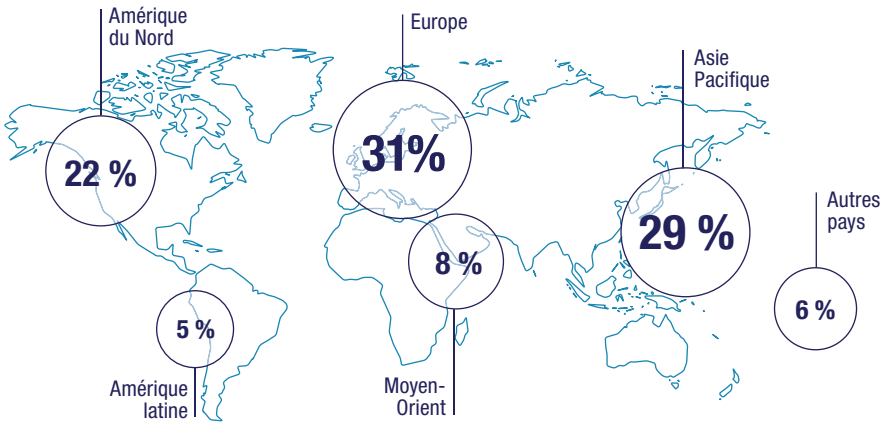

(1) Après déduction de 2 avions précédemment enregistrés comme vendus en décembre 2021, pour lesquels le transfert n'a pas été possible en raison des sanctions internationales contre la Russie.

Avis de non-responsabilité concernant les arrondis :
En raison des arrondis, les totaux présentés peuvent ne pas correspondre exactement aux totaux fournis et les pourcentages peuvent ne pas refléter précisément les chiffres absolus.

CHIFFRE D'AFFAIRES *(€md)*

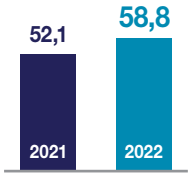

EBIT (REPORTÉ) *(€md)*

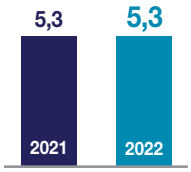

RÉSULTAT NET[1] *(€md)*

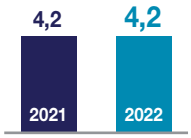

FLUX NET DE TRÉSORERIE *(€md)*

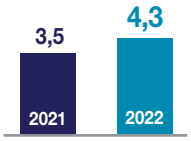

BÉNÉFICE PAR ACTION *(€)*

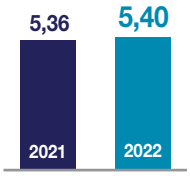

Structure de l'actionnariat

(au 31 décembre 2022)

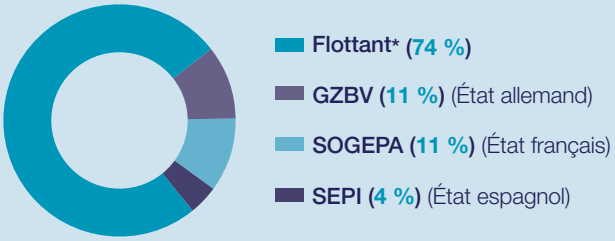

* Inclut les actions propres sans droit économique ni droit de vote (0,1 %).

Politique de Dividende

(En € / Dividende brut par action)

En décembre 2013, Airbus a formalisé une politique de dividende mettant en valeur son engagement de générer des rendements élevés pour ses actionnaires. Cette politique vise à une croissance durable des dividendes avec un ratio de paiement de 30%-40%.

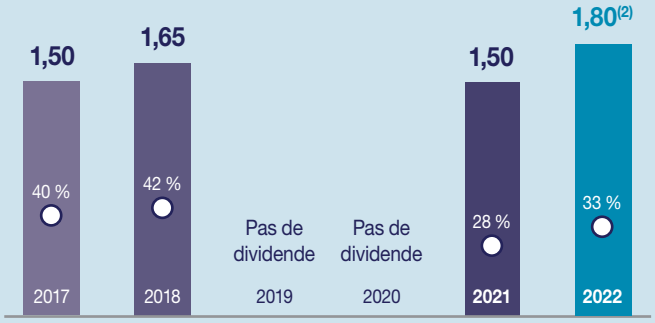

Taux de distribution

(1) Airbus SE continue d'employer le terme « résultat net/perte nette ». Celui-ci est identique au bénéfice/aux pertes pour la période imputable aux propriétaires de la société mère, selon les normes IFRS.
(2) À proposer à l'AGM 2023.

Cette page est un extrait de la section 5 du Rapport du Conseil d'administration 2022.
Pour toute information supplémentaire, se rendre sur https://www.airbus.com/fr/investors/assemblee-generale

3 FAITS MARQUANTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN 2022

147
Nationalités
(2021 : 138)

134 267
Nombre d'employés
(2021 : 126 495)

70
Ratio de rémunération
(2021 : 61)

20 %
% de femmes dans les effectifs
(2021 : 19 %)

SANTÉ ET SÉCURITÉ - TF1[1]
Taux de fréquence des accidents avec absence

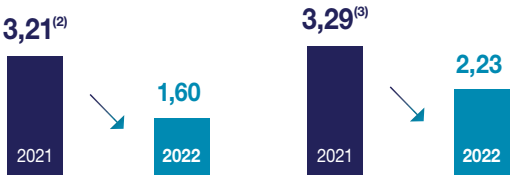

L'amélioration continue de la santé et de la sécurité au travail est une priorité absolue pour Airbus.

96 %
% d'employés[4] ayant rempli leur objectif de formation en éthique et conformité
(2021 : 90 %)

1,7 mn
Nombre total d'heures de formation[5]
(2021 : 1,2 mn)

- Une **politique interne en matière de droits de l'homme** a été formellement **approuvée** et soutenue **par les membres du Comité exécutif**.
- La plateforme digitale **+impact destinée aux collaborateurs** a été lancée pour coordonner les opportunités de volontariat, la collecte de fonds et les dons.
- **Airbus** a établi **des plans de formation obligatoire pour ses collaborateurs**, portant sur l'**éthique et la conformité, le contrôle des exportations, la santé et la sécurité, la cybersécurité, l'inclusion et la diversité** et **la sensibilisation au Développement Durable.**

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE CHEZ AIRBUS

Signataire du Global Compact des Nations Unies

Airbus est signataire du Global Compact des Nations Unies depuis 2003 et a atteint le niveau « Advanced level ». À travers ses activités et ses engagements en matière de Développement Durable, Airbus contribue à au moins 8 des objectifs de développement durable des Nations Unies.

L'objectif d'Airbus

« Nous sommes les pionniers d'une industrie aéronautique et spatiale durable pour un monde sûr et solidaire »

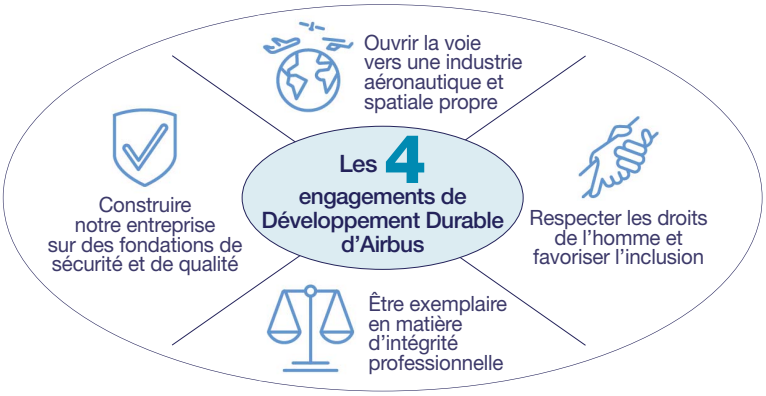

Le Conseil d'administration d'Airbus supervise la stratégie développement durable d'Airbus

avec le Comité Ethique, Conformité et Développement Durable *depuis 2020*

(1) TF1, taux de fréquence des accidents avec absence, est le nombre mensuel d'accidents avec arrêt de travail par 1 million d'heures travaillées, en moyenne sur 12 mois.
(2) (Activité Airbus Commercial Aircraft, entités Airbus Helicopters, Airbus Defence and Space hors Airbus Atlantic et Airbus Aerostructures (chiffre 2021 selon le périmètre du Document de référence 2021).
(3) Entités Airbus avions commerciaux business, Airbus Helicopters, Airbus Defence and Space y compris Entités Airbus Atlantic et Airbus Aerostructures.
(4) Hors cadres dirigeants.
(5) Période de reporting du 1er oct. au 30 sept.

Cette page est un extrait de la section 6 du Rapport du Conseil d'administration 2022.
Pour toute information supplémentaire, se rendre sur https://www.airbus.com/fr/investors/assemblee-generale

4 OUVRIR LA VOIE VERS UNE INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE ET SPATIALE PROPRE

Priorité au climat

Airbus s'engage à être leader de la décarbonisation de l'industrie de l'aviation :

- Améliorer la technologie des avions et, par voie de conséquence, le renouvellement des flottes
- Livrer des avions capables de voler avec 100 % de Carburant d'aviation durable d'ici à 2030
- Commercialiser le premier avion à hydrogène d'ici le milieu de la prochaine décennie
- Exploiter les solutions de gestion du trafic aérien et les systèmes de compensation

Airbus a obtenu la validation des objectifs de réduction des émissions sur l'ensemble du périmètre par la Science-based Targets Initiative (SBTi) en janvier 2023.

Carbon Disclosure Project (CDP) Notation

A-

*(2021 : **A-**)*

TCFD

En tant que signataire de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (« TCFD »). La démarche d'Airbus pour répondre aux risques et opportunités liés au climat suit les 4 piliers de la TCFD – gouvernance, stratégie, gestion du risque, métriques & objectifs.

Premier constructeur d'avions

à publier les résultats de Scope 3 audités en **2020**

EMISSIONS DE CO_2 *DE SCOPE 1&2*

Opérations industrielles d'Airbus

Cible : - 63 % d'émissions absolues (2030 vs. 2015)

Alignement sur une trajectoire « 1,5°C » avec neutralisation des émissions résiduelles d'ici 2030

EMISSIONS[1] équivalent- CO_2
(Kt)

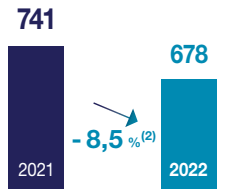

EMISSIONS DE CO_2 *DE SCOPE 3*

Utilisation des produits vendus / Avions Commerciaux[4]

Cible : - 46 % d'intensité d'émissions (2035 vs. 2015)

425 millions de tonnes de CO_2- équivalent (2021 : 400)
Pour 661 avions livrés en 2022

Mesure de l'intensité moyenne en CO_2
des avions livrés *(gCO_2/km.pax)*

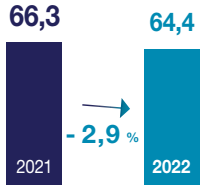

Partenariats :

CAD (Carburant d'aviation durable) : Le fournisseur d'énergie Neste et diverses compagnies aériennes (par exemple, Qantas).

Hydrogène : Delta Airlines ainsi que divers fournisseurs d'énergie et aéroports. Investissement dans Hy24.

Capture du carbone : 1PointFive et Carbon Engineering Ltd.

Autres objectifs high5+ pour les opérations[3] - (2030 vs. 2015)

Énergie **-20 %**

Déchets **-20 %** 0 enfouissement et incinération sans valorisation énergétique

Eau **-50 %** d'eau achetée, +0 % consommation

COV* **+0 %** absorption des impacts de l'augmentation de la cadence de production

* *Composés organiques volatiles*

(1) Les chiffres sont des émissions nettes. Le périmètre considéré est celui des « Top Company Objectives » : 48 sites représentant 89 % des émissions totales, Scope 1 et Scope 2.
(2) Tel que publié dans les Non Financial Information du Rapport du Conseil d'administration 2022.
(3) Programme environnemental et objectifs d'Airbus pour ses opérations.
(4) Une des onze sous-catégories du Scope 3.

Cette page est un extrait de la section 6 du Rapport du Conseil d'administration 2022.
Pour toute information supplémentaire, se rendre sur https://www.airbus.com/fr/investors/assemblee-generale

5 CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉS

(au 31 décembre 2022)

92 %
Indépendance
(2021 : 92 %)

13
Nombre de réunions du Conseil
(2021 : 7)

96 %
Participation au Conseil
(2021 : 98 %)

4,8 ans
Durée moyenne de participation au Conseil
(2021 : 4,5)

60
Age moyen (an)
(2021 : 60)

33 %
Femmes
(2021 : 25 %)

7
Nationalités
(2021 : 7)

Conseil d'administration

René OBERMANN
Président du Conseil d'administration d'Airbus SE

Guillaume FAURY
Président exécutif d'Airbus SE

Victor CHU

Jean-Pierre CLAMADIEU

Ralph D. CROSBY, JR.

Mark DUNKERLEY

Stephan GEMKOW

Catherine GUILLOUARD

Amparo MORALEDA

Claudia NEMAT

Irene RUMMELHOFF

Antony WOOD

Comités du Conseil d'administration

Comité d'Audit
Catherine GUILLOUARD
4 Membres — **5** Réunions — **100 %** Participation

Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance
Amparo MORALEDA
4 Membres — **5** Réunions — **95 %** Participation

Comité Éthique, Conformité et Développement Durable
Jean-Pierre CLAMADIEU
5 Membres — **4** Réunions — **95 %** Participation

Présidence

DES COMPÉTENCES DIVERSIFIÉES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chaque membre du Conseil d'administration doit disposer de certaines qualifications, compétences et connaissances industrielles nécessaires pour aider la Société à définir et mettre en place sa stratégie globale. Depuis 2022, pour reconnaître l'expertise du Conseil en matière de développement durable, une compétence supplémentaire "Développement Durable" a été incluse dans la Matrice des compétences du Conseil.
Les membres du Conseil doivent avoir les compétences et l'expertise requises suivantes pour s'acquitter des fonctions qui leur sont assignées en tant que membre du Conseil et des Comités :

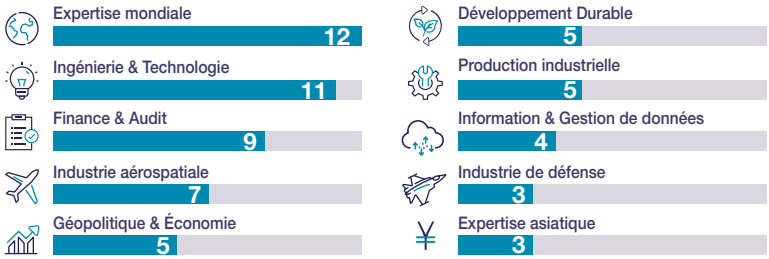

Activités du Conseil d'administration en 2022

DOMAINE D'INTÉRÊT	CE QUE LE CONSEIL A FAIT
Géopolitique	• A examiné l'impact sur l'environnement opérationnel de la Société et le secteur de l'aérospatial de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, de la situation en Chine et aux États-Unis.
Finance & Risques	• A analysé les résultats et les prévisions financières de la Société, ainsi que la situation financière des divisions. • A continué à mettre l'accent sur l'audit d'entreprise et la gestion des risques de l'entreprise et a renforcé l'accent mis sur les contrôles internes. • A décidé de soumettre une proposition de dividende aux actionnaires après deux années consécutives sans versement de dividendes.
Stratégie	• Commercial Aircraft : a analysé les problématiques d'accroissement de production de chaînes d'approvisionnement et les contrats de vente, y compris les processus d'approbation et les relations avec les clients. A accompagné l'évolution de l'empreinte industrielle monocouloir au niveau 75, y compris la création d'une nouvelle ligne d'assemblage final monocouloir à Mobile, Alabama (États-Unis) et une mise à niveau des capacités de l'A321 à Toulouse (France). A analysé, révisé et finalement décidé de ne plus maintenir l'objectif de 2022 de la Société en matière de livraisons d'avions commerciaux. • Defence and Space : a régulièrement examiné l'état d'avancement des programmes clés, notamment l'état d'avancement du programme Future Combat Air System. A tenu des discussions approfondies sur la stratégie de la Société en matière de défense, de systèmes spatiaux et d'intelligence connectée. • Helicopters : a examiné la concurrence et l'état d'avancement des grands projets, notamment les programmes militaires et les hélicoptères de nouvelle génération.
Développement Durable	• A souvent abordé et discuté la stratégie de la Société en ce qui concerne ses salariés, y compris l'identification et la gestion des compétences critiques, les systèmes de rémunération et de rétention, l'attractivité de l'employeur ainsi que l'inclusion et la diversité. • Examen et échange sur les questions de développement durable d'importance majeure pour la Société, y compris la sécurité des produits et le climat (notamment l'engagement de la Société à définir des Science-Based Targets pour l'ensemble de ses émissions). • Est resté pleinement engagé et a apporté un soutien à la suite des accords conclus avec les autorités compétentes en matière de conformité. • A examiné les attentes des actionnaires en matière de gouvernance, de conformité et de développement durable. • A discuté du modèle de gouvernance de la cybersécurité de la Société.
Planification de la succession et intégration	• Nomination de deux administrateurs en 2022 qui apportent notamment une expertise dans les domaines de la transition énergétique et de la défense et poursuite du développement d'un vivier de talents pour les changements futurs en mettant l'accent sur la diversité, y compris le genre. • A procédé à des évaluations régulières des talents, y compris des réunions en personne avec les talents de l'entreprise identifiés comme faisant partie du plan de succession des cadres dirigeants. • A relancé le programme d'initiation des membres du Conseil d'administration à la suite de la pandémie de COVID-19 et, plus généralement, des visites de sites, notamment Airbus Commercial Aircraft à Broughton (Royaume-Uni) et à Blagnac (France), Airbus Defence and Space à Manching (Allemagne) et Airbus Helicopters à Marignane (France).

Évaluation du Conseil d'administration en 2022

Après l'évaluation formelle menée par un conseiller externe en 2021, le Conseil a procédé à une évaluation interne en 2022.

	RÉSULTATS
L'étude a confirmé la satisfaction générale concernant le dynamisme et l'efficacité du Conseil	• Les membres du Conseil ont apprécié la diversité des compétences, le haut niveau d'engagement des autres membres, ainsi que les débats constructifs et ouverts sous la direction du Président du Conseil d'administration. • L'équilibre des pouvoirs entre le Conseil d'administration et la direction est considéré comme une relation de confiance et de soutien. • L'organisation de séances de sensibilisation sur des sujets spécifiques et la qualité du programme d'initiation ont été soulignées. • Le Conseil a consacré plus de temps à des débats stratégiques approfondis et aux questions liées au Développement Durable.
Opportunités pour continuer d'améliorer la composition et la contribution du Conseil	• Continuer à renforcer la diversité des genres ainsi que l'expertise en matière de défense et de compétences technologiques au sein du Conseil d'administration. • Renforcer les relations entre le Conseil d'administration et l'équipe de direction au-delà du Comité exécutif pour soutenir le travail continu du Conseil d'administration sur le plan de succession. • Renforcer les discussions sur la gestion de la chaine d'approvisionnement, l'innovation, le changement climatique et l'allocation des capitaux.

À compter du 1er janvier 2023 et en application de la politique de rémunération en vigueur telle qu'adoptée par l'Assemblée Générale Annuelle tenue en 2020, le Conseil, sur recommandation du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance, a décidé d'appliquer les rémunérations fixes du Conseil et des Comités suivantes :

- Présidence du Conseil d'administration : 500 000 €
- Membre du Conseil : 120 000 €
- Présidence d'un comité : 60 000 €
- Membre d'un Comité : 30 000 €

Cette décision a été prise après avoir dûment tenu compte de la responsabilité accrue, de la complexité et de l'engagement en temps depuis la dernière révision des rémunérations en 2016, des résultats de l'analyse comparative réalisée par un tiers indépendant*, du profil international unique de la Société et de la nécessité de rester compétitif pour attirer les meilleurs talents. Avec cette augmentation, le niveau de rémunération fixe est conforme aux pratiques de marché (inférieur à la moyenne) et aligné avec le positionnement de la Société - basé sur la capitalisation boursière et les revenus - au sein du groupe de référence selon l'étude comparative mentionnée ci-dessus.

* Sur la base d'un groupe de pairs mondial de 80 grandes entreprises – la capitalisation boursière et les revenus d'Airbus se situent dans le troisième quartile du groupe de pairs – Étude comparative réalisée en septembre 2022.

Cette page est un extrait de la section 4 du Rapport du Conseil d'administration 2022.
De plus amples informations sur la structure de gouvernance d'Airbus, les membres du conseil d'administration et les règles et règlements sont disponibles sur le site Internet d'Airbus (Société > Gouvernance d'entreprise) : https://www.airbus.com/en/who-we-are/our-governance

Informations relatives aux membres du Conseil d'Administration dont le renouvellement du mandat est proposé à l'Assemblée Générale Annuelle de 2023

RENOUVELLEMENT

Ralph D. CROSBY, Jr.

75, M, Américain
Nommé en 2013
Indépendant

MANDATS EXERCÉS DANS UNE SOCIÉTÉ COTÉE

Membre du Conseil d'administration de Excelitas Holdings, LP[1]

PROFIL

Ralph D. Crosby Jr. possède 30 ans d'expérience dans l'industrie internationale de l'aérospatiale et de la défense, notamment en tant que directeur général de grandes entreprises commerciales et de défense pour EADS N.V. et Northrop Grumman Corporation. Il a été administrateur indépendant de conseils d'administration de sociétés aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Europe pendant plus de 20 ans. Le Conseil, sur recommandation du RNGC, recommandera à l'Assemblée Générale Annuelle de 2023 de renouveler la nomination de M. Ralph Crosby, Jr. en tant que membre non-exécutif indépendant du Conseil d'administration pour un mandat de trois ans. Pour les raisons mentionnées dans la présentation de la septième Assemblée Générale Annuelle et sans tenir compte de l'âge de M. Crosby (75 ans) et de son mandat cumulé (depuis 2013), le Conseil d'administration estime qu'il possède les compétences et l'expertise requises pour assumer cette fonction conformément aux attentes du Conseil d'administration.

RENOUVELLEMENT

Stephan GEMKOW

63, M, Allemand
Nommé en 2020
Indépendant

MANDATS EXERCÉS DANS UNE SOCIÉTÉ COTÉE

Membre du Conseil d'administration d'Amadeus IT Group et Flughafen Zürich AG

PROFIL

Depuis 2018, Stephan Gemkow est membre non-exécutif du Conseil d'administration d'Amadeus IT Group, un important fournisseur de technologies de l'information pour le secteur mondial du voyage et du tourisme, qui est coté à la bourse espagnole. M. Gemkow est également un membre non-exécutif du Conseil d'administration de Flughafen Zürich AG, une société cotée à la SIX Swiss Exchange qui possède et gère l'aéroport de Zurich. M. Gemkow est également membre non-exécutif du Conseil d'administration de C.D. Waelzholz GmbH & Co. KG, un leader mondial de la production de bandes et de profilés en acier laminés à froid de haute qualité, et depuis mai 2021, il est conseiller principal du groupe BNP Paribas Allemagne. Après 22 ans de carrière à la Deutsche Lufthansa, où il a occupé divers postes de direction, dont six ans en tant que directeur financier et membre du Conseil d'administration, M. Gemkow a acquis de solides connaissances du secteur aérien et une expertise approfondie en matière de finances. En tant que directeur général et président du Conseil d'administration de Franz Haniel & Cie pendant sept ans, il a acquis une vaste expérience de la présidence et du Conseil d'administration et a fait preuve de solides capacités stratégiques et entrepreneuriales.

RENOUVELLEMENT

Mark DUNKERLEY

59 ans, M, Britannique / Américain
Nommé en 2020
Indépendant

MANDATS EXERCÉS DANS UNE SOCIÉTÉ COTÉE

Membre du Conseil d'administration de Spirit Airlines Inc.

PROFIL

Depuis 2019, Mark Dunkerley occupe le poste de directeur non-exécutif de Spirit Airlines Inc, une compagnie aérienne américaine cotée au NASDAQ, et, depuis 2018, de Volotea Airlines, une compagnie aérienne privée low cost opérant en Europe. Compte tenu de son long parcours varié dans le secteur de l'aviation commerciale et de l'aviation, notamment en tant que président et CEO de Hawaiian Airlines, qu'il a fait sortir de la faillite pour en faire l'une des compagnies aériennes les plus prospères du monde, M. Dunkerley a acquis de solides compétences en matière de développement du secteur aérien, de marchés asiatiques, de finances et de gouvernance.

NOMINATION

Antony WOOD

56, M, Britannique
Nouveau membre à élire à l'AGM 2023[2]
Indépendant

MANDATS EXERCÉS DANS UNE SOCIÉTÉ COTÉE

Membre du Conseil d'administration de National Grid PLC

PROFIL

Antony Wood a été directeur général de Meggitt PLC de 2018 à 2022, après avoir rejoint l'entreprise en 2016. Il est également membre du Conseil d'administration de National Grid PLC, l'une des plus grandes entreprises de services publics cotées en bourse au monde, spécialisée dans la distribution et le transport d'électricité et de gaz, et directeur d'ADS Group Limited, l'association professionnelle des secteurs de l'aéronautique, de la défense, de la sécurité et de l'espace au Royaume-Uni après en avoir été le président de 2020 à 2022. Avant de rejoindre Meggitt, M. Wood a passé 15 ans chez Rolls-Royce plc, où il a été membre du Comité exécutif de 2009 à 2016, notamment en tant que président de la division aéronautique de 2013 à 2016.

Présidence | Expertise mondiale | Ingénierie & Technologie | Production industrielle | Industrie aérospatiale | Finance & Audit | Géopolitique & Économie | Industrie de défense | Information & Gestion de données | Expertise asiatique | Développement Durable

Renouvellement — *Nomination*

(1) Entité non cotée.
(2) Nommé lors de la réunion du Conseil d'administration (CA) de décembre 2022, sous réserve d'une nomination par l'Assemblée Générale Annuelle 2023.

Conseil d'administration d'Airbus SE sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle de 2023

Administrateur Age[1], Genre, Nationalité	Statut	Depuis	Fin de mandat	Fonction principale et autres mandats	Expertise en tant qu'administrateur	Participation aux réunions du Conseil d'administration 2021
René OBERMANN 59, M, Allemande	Indépendant	*2018, dernière réélection en 2021*	2024	Président du Conseil d'administration d'Airbus SE et Directeur Général de Warburg Pincus Deutschland GmbH		13/13
Guillaume FAURY 54, M, Française	Exécutif	*2019, dernière réélection en 2022*	2025	Président exécutif d'Airbus SE, Membre du Conseil d'administration d'AXA SA		13/13
Victor CHU 65, M, Chinoise / Britannique	Indépendant	*2018, dernière réélection en 2021*	2024	Président Directeur Général de First Eastern Investment Group et membre du Conseil d'administration de Nomura Holdings Inc.		10/13
Jean-Pierre CLAMADIEU 64, M, Française	Indépendant	*2018, dernière réélection en 2021*	2024	Président du Conseil d'administration d'Engie et membre du Conseil d'administration d'AXA SA (jusqu'à fin avril)		13/13
Ralph D. CROSBY, Jr. 75, M, Américaine	Indépendant	*2013, dernière réélection en 2020*	2023[2]	Membre du Conseil d'administration de Excelitas Holdings, LP		13/13
Mark DUNKERLEY 59, M, Britannique / Americane	Indépendant	*2020*	2023[2]	Membre du Conseil d'administration de Spirit Airlines Inc. et Volotea Airlines		13/13
Stephan GEMKOW 63, M, Allemande	Indépendant	*2020*	2023[2]	Membre du Conseil d'administration d'Amadeus IT Group et Flughafen Zürich AG		13/13
Catherine GUILLOUARD 58, F, Française	Indépendant	*2016, dernière réélection en 2022*	2025	Membre du Conseil de surveillance de KPN et Présidente du Conseil de surveillance d'Ingenico		13/13
Amparo MORALEDA 58, F, Espagnole	Indépendant	*2015, dernière réélection en 2021*	2024	Membre du Conseil d'administration de A.P. Moller – Maersk A/S, CaixaBank SA et Vodafone PLC		13/13
Claudia NEMAT 54, F, Allemande	Indépendant	*2016, dernière réélection en 2022*	2025	Membre du Directoire de Deutsche Telekom AG		12/13
Irene RUMMELHOFF 56, F, Norvégienne	Indépendant	*2022*	2025	EVP Marketing, Midstream et Processing et Membre du Comité Exécutif d'Equinor ASA		10/10 *(Post AG)*
Antony WOOD[3] 56, M, Britannique	Indépendant	*2022*	2026	Membre du Conseil d'administration de National Grid PLC		1/1 *(Depuis le CA de déc.)*
Réunions du Conseil d'administration en 2022						13
Taux de participation moyen en 2022						96 %

Présidence · Expertise mondiale · Ingénierie & Technologie · Production industrielle · Industrie aérospatiale · Finance & Audit · Géopolitique & Économie · Industrie de défense · Information & Gestion de données · Expertise asiatique · Développement Durable

Exécutif · *Indépendant*

(1) À la date du 15 février 2023.
(2) Proposé pour réélection en 2023.
(3) Nommé lors du Conseil d'administration (CA) de décembre 2022, sous réserve de nomination avant l'Assemblée Générale Annuelle 2023.

6 RÉMUNÉRATION DE L'EXÉCUTIF

Politique de rémunération applicable au CEO

Élément de rémunération	Mesures de performance	Objectif et maximum
Salaire de base *(en €)*	Non applicable	1/3 de la Rémunération Directe Totale* (quand la performance atteinte est à 100 % de l'objectif).
Composante court terme **Rémunération variable (« RV »)** *(en €)*	**Collective** (50% de la RV) : - EBIT (40 %) - Flux net de trésorerie (40 %) - Durabilité (20 %) **Individuelle** (50 % de la RV) : - Résultats - Comportement } *basé sur l'atteinte des objectifs annuels individuels*	**Cible :** 100 % du salaire de base, en fonction du niveau de performance atteint, qui va de 0 à 200 %. **Plafond :** 200 % du salaire de base.
Composante long terme **Plan de rémunération à long terme (« LTIP »)** *(en Unités et/ou Actions)*	**Acquisitions** sous conditions de performance sur une période de 3 ans. En principe, pas d'acquisition si l'EBIT cumulé est négatif**. Si l'EBIT cumulé est positif, acquisition de 50 % à 150 % de l'attribution en fonction de la performance de : - EPS (75 %) - Flux net de trésorerie (25 %)	**Plafond** (à la date d'attribution) : 100 % du salaire de base. **Acquisition** plafonnée à 150 % de l'attribution initiale (en nombre d'Actions et/ou d'Unités de Performance). **Les plafonds** suivants s'appliquent aux Unités de Performance à l'acquisition : - le paiement total est plafonné à 250 % de la valeur initiale à la date d'attribution. - la valeur qui résulterait des augmentations du cours de l'action est plafonnée à 200 % du prix de référence de l'action à la date de l'attribution.

* Rémunération Directe Totale est composée de 1/3 du Salaire de Base, 1/3 du RV et 1/3 du LTIP (quand la performance atteinte est à 100 % de l'objectif).

** Néanmoins, au cas où l'EBIT cumulé de la Société serait impacté par des circonstances exceptionnelles et non prévisibles, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité RNG, pourrait décider de l'acquisition d'une portion maximale de 50 % de l'attribution.

3 SCÉNARIOS ILLUSTRATIFS DE LA RÉMUNERATION DIRECTE TOTALE

Cette illustration est construite sur un salaire de base de 1,485 million d'euros.
« En dessous de la Cible » présente le salaire de base, la RV à 0 % ; aucune d'acquisition au titre du LTIP.
« Cible » présente le salaire de base, la RV à 100 % et les LTIP en numéraire et en actions à la valeur d'attribution.
« Maximum » présente le salaire de base, la RV maximale à 200 % et la valeur maximale du LTIP en numéraire (250 % de la valeur initiale) et le nombre maximum du LTIP en actions (150 % du nombre initiale). La valeur définitive des actions de performance dépend de l'évolution du cours de l'action qui n'est pas plafonné. Tableau illustratif pour une attribution théorique de 50% d'Actions / 50 % d'Units.

PLANNING DES PLANS DE RÉMUNÉRATION À LONG TERME

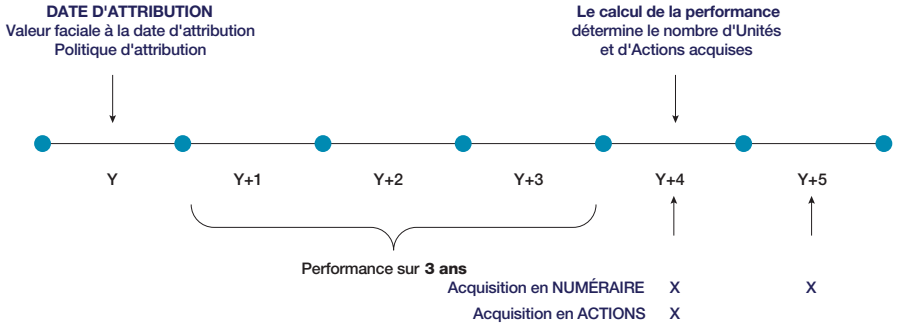

Application de la politique de rémunération au CEO en 2022

Élément de rémunération		Application de la politique de rémunération en 2022	
Salaire de base	**1 485 000 €**	Le niveau du Salaire de base du CEO sur une base annuelle pleine a été révisé en 2022.	
Rémunération variable (« RV »)	**2 041 875 €** **137,5 %**	**Part collective : 150 % : 1 113 750 €** 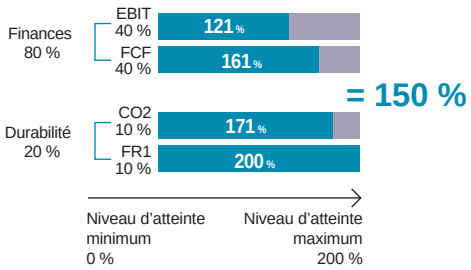 	**Part Individuelle : 125 % : 928 125 €** La composante individuelle de la RV du Directeur Général a été évaluée par le Comité RNG et approuvée par le Conseil d'administration. Elle atteint 125 % sur 200 %. Ceci est basé sur sa **performance** principalement sur les facteurs suivants, en plus des objectifs principaux de l'entreprise 2022 : - Performance opérationnelle - Consolidation de la position de la Société sur le marché de l'aviation commerciale - Sécurisation et livraison de programmes clés de défense - Progrès réalisés en matière d'Environnement Social et de Gouvernance et E&C - Réalisation des étapes clés stratégiques 2022 Le comportement du Directeur Général à l'égard du développement de l'équipe de direction et de son propre développement personnel est également pris en considération.
Plan de rémunération à long terme (« LTIP »)	**Attribution 2022** **14 115** Actions de Performance ont été attribuées au CEO.	**Valeur d'acquisition 2022** Le CEO a perçu des paiements en numéraire et des actions acquises au titre des plans LTIP 2017 et 2018 : - numéraire : **226 388 €** - actions : **2 104** actions acquises (LTIP 2018 - Mai 2022)	**LTIP 2019 Conditions de performance : 50 %** L'EBIT cumulé pour la période de 3 ans est positif, aboutissant, conformément à la politique de rémunération, à l'acquisition de 50 % des Actions et Unités de Performance. Les performances positives des exercices 2021 et 2022 n'ont pas atténué l'exercice 2020 fortement impacté par la crise sanitaire n'entraînant aucune acquisition au-delà de 50 %.

CEO Rémunération en 2022

Le niveau du Salaire de base du CEO sur une base année pleine a été révisé en 2022 :
Comme il a été annoncé dans l'avis d'information de l'Assemblée Générale Annuelle de 2022, à l'occasion du renouvellement du mandat du CEO et conformément à la politique de rémunération telle qu'adoptée par l'Assemblée Générale Annuelle de 2020, le Conseil, sur recommandation du RNGC, a décidé d'augmenter à hauteur de 10 % la rémunération directe totale* du CEO applicable à partir du 1er janvier 2022. Cette décision a été prise après avoir dûment pris en considération les résultats de l'étude comparative menée en juillet 2021 par un tiers indépendant ainsi que le leadership réussi du CEO au cours de son premier mandat.
Pour examiner les activités de la société et la répartition des salariés par zone géographique, le groupe de référence concerné était composé de 55 sociétés (la liste figure dans le rapport du Conseil d'administration de 2022) sélectionnées parmi le CAC40 en France, le DAX 40 (anciennement DAX 30) en Allemagne, le FTSE 100 au Royaume-Uni, l'IBEX 35 en Espagne et le DJ 30 aux États-Unis, ayant des indicateurs économiques comparables tels que les revenus, le nombre de salariés et la capitalisation boursière et apportant une perspective sur les pratiques de rémunération des concurrents directs ou indirects. En particulier, les entreprises américaines ont été incluses dans le groupe de référence, étant donné qu'Airbus a des concurrents directs dans ce pays et que la société compte des cadres supérieurs aux États-Unis, où elle rivalise pour recruter des talents. Toutefois, compte tenu des pratiques salariales très particulières des États-Unis et de la présence des cadres d'Airbus, principalement en Europe, les entreprises américaines ont été pondérées à 10 % par rapport à tous les pays. Les données ont été regroupées selon la pondération suivante : France 30 %, Allemagne 30 %, Espagne 15 %, Royaume-Uni 15 % et États-Unis 10 %. Les institutions financières ont été exclues du groupe de référence.

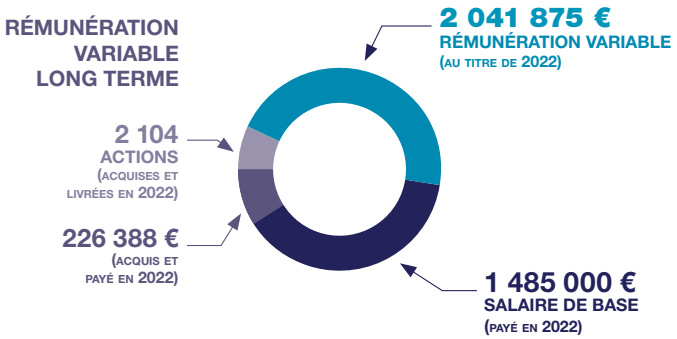

Malgré cette augmentation, la rémunération du CEO reste inférieure à la rémunération médiane du groupe de référence.

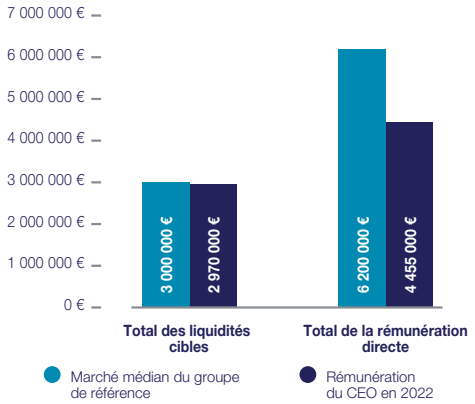

* La composition reste inchangée comme décrite à la page précédente.

Cette page est un extrait de la section 4 du Rapport du Conseil d'administration 2022.
Pour toute information supplémentaire, se rendre sur https://www.airbus.com/fr/investors/assemblee-generale

7 ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

1 Ouverture de l'Assemblée Générale Annuelle et déclarations introductives

2 Présentation du Président du Conseil d'administration et du Président exécutif, incluant le rapport du Conseil d'administration sur :

1. La déclaration sur le gouvernement d'entreprise
2. Les activités et comptes audités de l'exercice 2022 et ouvrir la voie vers une industrie aéronautique et spatiale propre
3. La politique de distribution de dividendes

3 Discussion sur tous les points de l'ordre du jour, y compris :

1 Rapport du Conseil d'administration
2. Ouvrir la voie vers une industrie aéronautique et spatiale propre
3. Discussion sur un potentiel partenariat stratégique et technologique à long terme avec Evidian et la prise d'une participation minoritaire, par la Société, dans Evidian (pour plus d'informations, se référer à l'Addendum à l'Avis d'information)

4 Vote des résolutions suivantes :

1. Approbation des comptes audités de l'exercice 2022
2. Approbation de l'affectation et de la répartition du résultat
3. Quitus aux membres non-exécutifs du Conseil d'administration
4. Quitus au membre exécutif du Conseil d'administration
5. Renouvellement d'Ernst & Young Accountants LLP en qualité de commissaire aux comptes pour l'exercice 2023
6. Approbation, comme vote de recommandation, de la mise en place de la politique de rémunération pour l'exercice 2022
7. Renouvellement du mandat de M. Ralph D. Crosby, Jr. en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans
8. Renouvellement du mandat de M. Mark Dunkerley en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans
9. Renouvellement du mandat de M. Stephan Gemkow en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans
10. Nomination de M. Antony Wood en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, en remplacement de Lord Paul Drayson, qui a démissionné à la date de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en 2022
11. Délégation de pouvoirs accordée au Conseil d'administration aux fins d'émettre des actions, d'accorder des droits de souscription d'actions et de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription d'actionnaires existants, pour les besoins de plans d'actionnariat salarié et de plans de rémunération à long terme en actions
12. Délégation de pouvoirs accordée au Conseil d'administration aux fins d'émettre des actions, d'accorder des droits de souscription d'actions et de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription d'actionnaires existants, pour les besoins de financement (ou toute autre transaction dans le cadre de l'objet social) de la Société et de ses filiales
13. Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter jusqu'à 10 % du capital social émis de la Société
14. Annulation des actions rachetées par la Société

5 Clôture de l'Assemblée Générale Annuelle

8 TEXTE ET PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES

proposées par le Conseil d'administration

Première résolution

APPROBATION DES COMPTES AUDITÉS DE L'EXERCICE 2022

L'Assemblée générale approuve les comptes audités de l'exercice écoulé entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'administration.

Présentation de la première résolution

Nous recommandons que l'Assemblée générale approuve les comptes audités de l'exercice 2022.

Pour plus d'informations sur les performances financières de l'exercice 2022, vous pouvez vous référer à la Section « 5.1 IFRS Consolidated Financial Statements » du rapport du Conseil d'administration et aux états financiers audités de l'exercice 2022.

Deuxième résolution

AFFECTATION DU RÉSULTAT ET DÉCISION DE DISTRIBUTION

Le bénéfice net de 435 millions d'euros, tel qu'il en ressort du compte de résultat des comptes audités de l'exercice 2022, sera incorporé sur le report à nouveau et un paiement d'un montant brut de 1,80 euros par action sera versé aux actionnaires sur le report à nouveau.

Présentation de la deuxième résolution

Nous recommandons que cette Assemblée générale décide que le bénéfice net de 435 millions d'euros, tel qu'il en ressort du compte de résultat des comptes audités de l'exercice 2022, sera incorporé sur le report à nouveau et qu'un paiement d'un montant brut de 1,80 euros par action sera versé aux actionnaires sur le report à nouveau.

Conformément à une décision du Conseil d'administration, le paiement du dividende sera effectué le 27 avril 2023 aux porteurs d'actions de la Société le 26 avril 2023 (date d'enregistrement).

À compter du 25 avril 2023, les actions de la Société seront cotées ex-dividende sur les Bourses de Francfort, Paris et Espagne.

Pour plus d'informations sur la politique de dividende, consultez « Section 3.4 Dividend policy » du rapport du Conseil d'administration.

Troisième résolution

QUITUS AUX MEMBRES NON-EXÉCUTIFS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée générale donne quitus aux membres non-exécutifs du Conseil d'administration pour l'accomplissement de leurs fonctions au cours de l'exercice 2022, sous réserve que l'activité de ces derniers soit reflétée dans les comptes annuels audités de l'exercice 2022 ou dans le rapport du Conseil d'administration ou ait été dûment communiquée à l'Assemblée générale d'une autre manière.

Quatrième résolution

QUITUS AU MEMBRE EXÉCUTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée générale donne quitus au membre exécutif du Conseil d'administration pour l'accomplissement de sa fonction au cours de l'exercice 2022, sous réserve que l'activité de ce dernier soit reflétée dans les comptes annuels audités de l'exercice 2022 ou dans le rapport du Conseil d'administration ou ait été dûment communiquée à l'Assemblée générale d'une autre manière.

Présentation de la troisième et quatrième résolutions

Conformément aux pratiques de marché aux Pays-Bas, la Société soumet à votre approbation des résolutions portant sur le quitus des membres du Conseil d'administration. Nous recommandons que l'Assemblée générale donne quitus aux membres du Conseil d'administration pour l'accomplissement de leurs fonctions au cours de l'exercice 2022 sous réserve que l'activité de ces derniers soit reflétée dans les comptes annuels audités de l'exercice 2022 ou dans le rapport du Conseil d'administration ou ait été dûment communiquée à l'Assemblée générale d'une autre manière.

Cinquième résolution

RENOUVELLEMENT D'ERNST & YOUNG ACCOUNTANTS LLP EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE 2023

L'Assemblée générale décide de renouveler Ernst & Young Accountants LLP, Pays-Bas, dont le siège social se trouve Boompjes 258, 3011 XZ Rotterdam, Pays-Bas, en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice 2023.

Présentation de la cinquième résolution

Le Comité d'Audit contrôle régulièrement l'indépendance des auditeurs externes ainsi que l'objectivité, la qualification, la performance avérée et l'effectivité de leur processus d'audit. Le Comité d'Audit a présenté au Conseil d'administration ses conclusions à la suite de l'évaluation précédemment décrite et a recommandé au Conseil d'administration de renouveler le mandat d'EY comme auditeur externe pour l'exercice 2023. Par conséquent, nous recommandons le renouvellement du cabinet Ernst & Young Accountants LLP, Pays-Bas, dont le siège social se trouve à Boompjes 258, 3011 XZ Rotterdam, Pays-Bas, en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice 2023.

Sixième résolution

APPROBATION, COMME VOTE DE RECOMMANDATION, DE LA MISE EN PLACE DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION POUR L'EXERCICE 2022

L'Assemblée générale approuve, comme vote de recommandation, l'application de la politique de rémunération au cours de l'exercice 2022, telle que décrite dans le rapport du Conseil d'administration.

Présentation de la sixième résolution

Dans le but de satisfaire aux obligations de la réglementation néerlandaise, la Société propose un vote de recommandation annuel à l'Assemblée générale sur l'application de la

politique de rémunération sur l'exercice précédent sur la base des déclarations contenues dans le rapport du Conseil d'administration. Nous recommandons que l'Assemblée générale approuve l'application de la politique de rémunération à l'exercice 2022 telle que présentée dans le rapport du Conseil d'administration. Voir Section « 4.4.3 Implementation of the Remuneration Policy : CEO » et Section « 4.4.4 Implementation of the Remuneration Policy in 2022 : Non-Executive Directors » du rapport du Conseil d'administration.

Septième résolution

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE M. RALPH D. CROSBY, JR. EN QUALITÉ DE MEMBRE NON-EXÉCUTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR UNE DURÉE DE TROIS ANS

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de Ralph D. Crosby en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2026.

Huitième résolution

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE M. MARK DUNKERLEY EN QUALITÉ DE MEMBRE NON-EXÉCUTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR UNE DURÉE DE TROIS ANS

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de M. Mark Dunkerley en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2026.

Neuvième résolution

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE M. STEPHAN GEMKOW EN QUALITÉ DE MEMBRE NON-EXÉCUTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR UNE DURÉE DE TROIS ANS

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de M. Stephan Gemkow en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2026.

Dixième résolution

NOMINATION DE M. ANTONY WOOD EN QUALITÉ DE MEMBRE NON-EXÉCUTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR UNE DURÉE DE TROIS ANS, EN REPLACEMENT DE LORD PAUL DRAYSON, QUI A DÉMISSIONNÉ À LA DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE TENUE EN 2022

M. Antony Wood sera nommé membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2026, en remplacement de Lord Paul Drayson, qui a démissionné à la date de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en 2022.

Présentation de la septième à la dixième résolution

Comme annoncé les années précédentes, les mandats du Conseil sont renouvelés chaque année par blocs de quatre, pour une durée de trois ans, afin d'assurer une meilleure transition de la composition actuelle et future du Conseil d'administration. Ce renouvellement par bloc permet également d'éviter de nombreux changements dans la composition du Conseil d'administration à l'occasion d'une même Assemblée générale, diminuant ainsi les risques de perte d'expérience et les défis d'intégration associés.

Le Conseil recommande que cette Assemblée générale renouvelle la nomination de **M. Ralph D. Crosby, Jr.** en qualité de membre non-exécutif indépendant du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2026. M. Crosby possède 30 ans d'expérience dans l'industrie internationale de l'aérospatiale et de la défense, notamment en tant que directeur général de grandes entreprises commerciales et de défense pour EADS et Northrop Grumman Corporation. M. Crosby a été membre du comité exécutif d'EADS de 2002 à 2012, ainsi que président et directeur général d'EADS Amérique du Nord de 2002 à 2009. Avant de rejoindre EADS, il a occupé un poste de direction au sein de Northrop Grumman Corporation, où il a été membre du Conseil d'orientation de l'entreprise et a notamment été président du secteur des systèmes intégrés, vice-président et directeur général de la division des avions commerciaux et de la division B-2 de la société. Avant sa carrière dans le secteur, John était officier dans l'armée américaine, dont le dernier poste était celui d'assistant du personnel militaire du vice-président des États-Unis.

M. Crosby a été administrateur indépendant de conseils d'administration de sociétés aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Europe pendant plus de 20 ans. Il est actuellement membre du Conseil d'administration de Excelitas Holdings, LP, dont le siège est à Boston. Avant cela, et jusqu'en mai 2021, il a été administrateur indépendant de l'American Electric Power Corporation, où il était président du Comité des ressources humaines.

Grâce à sa solide expérience industrielle, notamment dans la conduite de programmes complexes et ambitieux, et à ses compétences en matière de direction, M. Crosby apporte une vision opérationnelle importante au Conseil d'administration. L'expertise américaine de M. Crosby a été déterminante dans la gestion des sanctions internationales impliquant les États-Unis au cours des dernières années, et se révèle très précieuse dans l'environnement géopolitique complexe qui entoure actuellement Airbus. En outre, depuis qu'il a rejoint le Comité d'éthique, de conformité et de développement durable en avril 2021, le Comité a bénéficié de l'expertise américaine de M. Crosby, qui s'avère particulièrement précieuse dans un contexte marqué par les enjeux actuels de la réglementation sur le trafic international d'armes. En outre, grâce à sa connaissance approfondie des marchés de la défense, M. Crosby apporte un éclairage précieux sur les activités de défense d'Airbus. Ceci a été très profitable en 2022, lorsque le Conseil d'administration avait entamé des discussions poussées sur la stratégie de défense de la société, et continuera à servir de base à ce type de discussions à l'avenir. Pour les raisons mentionnées ci-dessus et sans tenir compte de l'âge de M. Crosby (75 ans) et de son mandat cumulé (depuis 2013), le Conseil d'administration estime qu'il possède les compétences et l'expertise requises pour assumer cette fonction conformément aux attentes du Conseil d'administration.

En outre, le Conseil recommande que cette Assemblée générale renouvelle la nomination de **M. Mark Dunkerley** en qualité de membre non-exécutif indépendant du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2026. Depuis 2019, M. Dunkerley occupe le poste de directeur non-exécutif de Spirit Airlines Inc, une compagnie aérienne américaine cotée au NASDAQ et, depuis 2018, de Volotea Airlines, une compagnie aérienne privée low cost opérant en Europe. Entre 1989 et 1999, il a occupé plusieurs postes de direction chez British Airways Plc. dans le domaine de la stratégie d'entreprise, ainsi que des postes régionaux en Europe et aux États-Unis. Ces postes comprennent notamment la gestion des ventes, le marketing, les services à la clientèle, les opérations, la finance, les relations industrielles, les ressources humaines et les partenariats. Par la suite, M. Dunkerley a été successivement président et directeur de l'exploitation de Worldwide Flight Services, une grande multinationale de manutention au sol, vice-président exécutif de Roberts Roach & Associates, une société de conseil en aviation établie à San Francisco, et directeur de l'exploitation du groupe Sabena Airlines. En 2002, il a rejoint Hawaiian Airlines, d'abord en tant que président et directeur

de l'exploitation, puis, à partir de 2005, en tant que président et directeur général, où il a contribué à transformer l'entreprise, qui était au bord de la faillite, en l'une des compagnies aériennes les plus performantes du monde. Il a quitté ce poste en 2018.

Grâce à ses vastes connaissances du secteur aérien, de la finance, de la gouvernance et des marchés asiatiques, M. Dunkerley apporte au Conseil des connaissances très précieuses et une grande vision stratégique. Ses compétences et son expérience reconnues lui ont permis de jouer un rôle déterminant au sein du Comité d'audit et du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance. Il a notamment apporté son soutien à la recherche d'administrateurs qui a conduit à la sélection et à la cooptation par le Conseil d'administration du mois de décembre d'Antony Wood, un nouveau membre non-exécutif du Conseil d'administration, dont la nomination est également soumise à votre approbation (voir ci-dessous).

En outre, le Conseil recommande que cette Assemblée générale renouvelle la nomination de **M. Stephan Gemkow** en tant que membre non-exécutif indépendant du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2026. Depuis 2018, M. Gemkow est membre non-exécutif du Conseil d'administration d'Amadeus IT Group, un important fournisseur de technologies de l'information pour le secteur mondial du voyage et du tourisme, qui est coté à la bourse espagnole. M. Gemkow est également un administrateur non-exécutif de Flughafen Zürich AG, une société cotée à la SIX Swiss Exchange qui possède et exploite l'aéroport de Zurich, et de C.D. Waelzholz GmbH & Co. KG, un leader mondial de la production de bandes et de profilés en acier laminés à froid de haute qualité.

M. Gemkow a été CEO et président du Conseil d'administration de Franz Haniel & Cie. pendant sept ans. Pendant son mandat, il a mené à bien d'importantes phases de restructuration et d'investissement dans un contexte complexe de gestion des parties prenantes. Il a également acquis une vaste expérience des fonctions de président et de membre du Conseil d'administration et a démontré de solides compétences stratégiques et entrepreneuriales. M. Gemkow a également été président des conseils de surveillance de TAKKT AG et de Celesio (désormais connue sous le nom de McKesson Europe AG), membre du Conseil d'administration de JetBlue Airways Corporation et membre du Conseil de surveillance d'Evonik Industries AG. M. Gemkow est doté d'une solide expérience de direction, d'une grande expertise en matière de finance et d'une connaissance approfondie du secteur aérien (acquise au cours de ses 22 ans de carrière chez Deutsche Lufthansa, où il a occupé divers postes de direction). M. Gemkow fait bénéficier le Conseil d'administration et le Comité d'audit (dont il est membre depuis avril 2020) de ces compétences essentielles, notamment en ce qui concerne des sujets tels que la gouvernance d'entreprise, la gestion financière, l'audit et la gestion des risques.

Enfin, le Conseil recommande que cette Assemblée générale nomme **M. Antony Wood** en tant que membre non-exécutif indépendant du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2026. M. Wood remplace Lord Paul Drayson, qui a démissionné à la date de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en 2022. Conformément au règlement interne du Conseil d'administration et suite à une décision de ce dernier, Antony Wood a rejoint le Conseil d'administration en tant que remplaçant temporaire d'un administrateur non-exécutif avec effet immédiat le 14 décembre 2022, en remplacement de Lord Paul Drayson et dans l'attente de sa nomination recommandée lors de cette Assemblée Générale Annuelle.

Antony Wood a été directeur général de Meggitt plc de 2018 à 2022, après avoir rejoint l'entreprise en 2016. Il est également membre du Conseil d'administration de National Grid plc, l'une des plus grandes entreprises de services publics cotées en bourse au monde, spécialisée dans la distribution et le transport d'électricité et de gaz. Il est également directeur d'ADS Group Limited, l'association professionnelle des secteurs de l'aéronautique, de la défense, de la sécurité et de l'espace au Royaume-Uni, dont il a été le président de 2020 à 2022. Avant de rejoindre Meggitt, M. Wood a passé 15 ans chez Rolls-Royce plc, où il a été membre du Comité exécutif de 2009 à 2016, notamment en tant que président de la division aéronautique de 2013 à 2016. Il a démarré sa carrière en 1984 en tant que stagiaire parrainé par le groupe Dowty (qui fait désormais partie de Safran SA), où il a occupé divers postes de direction. M. Wood a vécu et travaillé au Royaume-Uni, en France et au Canada.

Les dizaines d'années d'expérience de M. Wood dans l'industrie aéronautique, notamment dans le secteur de la défense, seront particulièrement utiles à la société et permettront d'élargir et d'approfondir l'expertise du Conseil. Grâce à ses solides connaissances en aéronautique, à son orientation stratégique et à sa connaissance approfondie du domaine de la géopolitique, le Conseil d'administration estime que M. Wood contribuera aux activités du Conseil sur de nombreuses questions qui concernent aussi bien la définition de la stratégie, y compris l'allocation de capital, que la supervision des grands programmes commerciaux, de défense et d'hélicoptères et le développement technique. La vaste expérience de M. Wood dans le secteur de la défense renforcera les compétences du Conseil d'administration dans ce domaine. Cette expertise sera très précieuse dans un contexte qui, comme indiqué plus haut, a donné lieu à des discussions poussées du Conseil d'administration sur les activités de défense d'Airbus en 2022 et qui se poursuivra à l'avenir sur la stratégie de la société à cet égard. Par ailleurs, ayant dirigé l'expansion de l'empreinte opérationnelle mondiale de Rolls-Royce et Meggitt en Asie, M. Wood apportera des connaissances importantes sur le marché asiatique. Par conséquent, le Conseil d'administration estime que M. Wood possède les compétences et l'expertise nécessaires pour remplir cette fonction conformément aux attentes du Conseil d'administration.

Les compétences de chacun de ces membres du Conseil d'administration ainsi que le taux de participation élevé aux réunions du Conseil d'administration et des Comités (voir Section 4.1.1 du rapport du Conseil d'administration) démontrent la très forte implication et l'engagement de nos administrateurs dans le suivi des activités d'Airbus. Le Conseil d'administration est ainsi convaincu que tous les membres proposés pour renouvellement feront preuve d'engagement et accompliront leurs obligations avec diligence et efficacité. Ils ont chacun été choisis pour leur large expérience et leur dimension internationale, comme présenté dans les pages précédentes.

Le principe directeur d'Airbus guidant les nominations au Conseil d'administration est que le meilleur candidat doit être nommé au poste (« meilleure personne pour le poste »). Le Conseil estime qu'avec ces renouvellements, la Société porte la proportion actuelle à 33 % d'administratrices au sein du Conseil et contribue également à une plus grande efficacité par plus de diversité (profil, parcours et sexe). Airbus continuera de promouvoir la diversité des genres au sein du Conseil d'administration et de son Comité exécutif.

Enfin, la Société a des politiques adaptées qui exigent que chaque administrateur doive éviter tout conflit d'intérêts effectif ou apparent. Ces politiques impliquent que chaque administrateur s'abstienne de participer chaque fois où il ou elle pourrait être concerné par un conflit d'intérêts de sorte que ce problème soit traité en respectant le fonctionnement interne du Conseil d'administration. Veuillez vous reporter au règlement intérieur du Conseil d'administration (annexe D – Article 8. Conflits of interest) disponible sur le site Internet de la Société **www.airbus.com** (Who we are > Our Governance > Governance Framework and Documents) et le code néerlandais de gouvernance d'entreprise (Principle 2.7 Preventing conflicts of interest) auquel la société se conforme.

De plus amples renseignements sur les candidats susmentionnés sont publiés sur le site Web de la Société à l'adresse **www.airbus.com** (Who we are > Our Governance > Board and Board Committees) et sont également disponibles dans les bureaux de la Société.

Onzième résolution

DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX FINS D'ÉMETTRE DES ACTIONS, D'ACCORDER DES DROITS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET DE LIMITER OU DE SUPPRIMER LES DROITS PRÉFÉRENTIELS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONNAIRES EXISTANTS, POUR LES BESOINS DE PLANS D'ACTIONNARIAT SALARIÉ ET DE PLANS DE RÉMUNÉRATION À LONG TERME EN ACTIONS

L'Assemblée générale, conformément aux dispositions statutaires, délègue au Conseil d'administration, sous réserve de révocation par l'Assemblée générale, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'émettre des actions et d'octroyer des droits de souscription d'actions de la Société pour les besoins de plans d'actionnariat salarié et de plans de rémunération à long terme en actions (tels que des plans d'action soumis à des conditions de performance), dans la limite globale de 0,18 % du capital autorisé au moment de l'opération, et de décider de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription, dans les deux cas, pour une durée expirant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2024. Ces pouvoirs comprennent l'octroi d'options de souscription d'actions pouvant être exercées aux dates et selon les modalités spécifiées aux termes de ces plans, et l'émission d'actions par capitalisation de réserves distribuables. Cependant, ces pouvoirs ne s'étendent pas à l'émission d'actions ou à l'octroi de droits de souscription d'actions à l'égard desquels (i) il n'existe pas de droit préférentiel de souscription (en vertu de la loi néerlandaise ou parce qu'il a été exclu au moyen d'une résolution de l'organe compétent), et (ii) pour un prix d'émission global de plus de 500 millions d'euros par émission d'actions.

Présentation de la onzième résolution

Nous recommandons que l'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration les pouvoirs d'émettre des actions et d'octroyer des droits de souscription d'actions de la Société dans la limite globale de 0,18 % du capital social autorisé de la Société, soit 5,5 millions d'actions représentant 0,7 % du capital social émis à la date de la convocation de l'Assemblée générale, ainsi que les pouvoirs de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription, pour une période qui expirera à la date de l'Assemblée Générale Annuelle de 2024, y compris pour les besoins de plans d'actionnariat salarié (« **ESOP** ») et de plans de rémunération à long terme en actions (tels que des plans d'action soumis à des conditions de performance – « **LTIP** »), dans la mesure où la précédente autorisation vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale. La Société prévoit de mettre en œuvre un LTIP en 2023 et un ESOP en 2024, qui devront être soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

Douzième résolution

DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX FINS D'ÉMETTRE DES ACTIONS, D'ACCORDER DES DROITS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET DE LIMITER OU DE SUPPRIMER LES DROITS PRÉFÉRENTIELS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONNAIRES EXISTANTS, POUR LES BESOINS DE FINANCEMENT (OU TOUTE AUTRE TRANSACTION DANS LE CADRE DE L'OBJET SOCIAL) DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES

L'Assemblée générale, conformément aux dispositions statutaires, délègue au Conseil d'administration, sous réserve de révocation par l'Assemblée générale, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'émettre des actions et d'octroyer des droits de souscription d'actions de la Société pour les besoins de financement (ou toute autre transaction dans le cadre de l'objet social en ce compris les fusions et acquisitions) de la Société et de ses filiales, dans la limite globale de 0,3 % du capital autorisé au moment de l'opération, et de décider de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription, dans les deux cas, pour une durée expirant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2024.

Ces pouvoirs comprennent l'émission d'instruments financiers, notamment d'obligations convertibles, pouvant donner droit à leurs porteurs d'acquérir des actions dans le capital de la Société, exerçables aux dates et selon les modalités spécifiées par l'instrument financier, ainsi que l'émission d'actions par capitalisation de réserves distribuables. Cependant, ces pouvoirs ne s'étendent pas à l'émission d'actions ou à l'octroi de droits de souscription d'actions à l'égard desquels (i) il n'existe pas de droit préférentiel de souscription (en vertu de la loi néerlandaise ou parce qu'il a été exclu au moyen d'une résolution de l'organe compétent), et (ii) pour un prix d'émission global de plus de 500 millions d'euros par émission d'actions.

Présentation de la douzième résolution

En plus de l'autorisation prévue à la onzième résolution ci-dessus, nous recommandons que l'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration les pouvoirs d'émettre des actions et d'octroyer des droits de souscription d'actions de la Société dans la limite globale de 0,3 % du capital social autorisé, soit 9 millions d'actions représentant 1,14 % du capital social émis à la date de la convocation de l'Assemblée générale, pour les besoins de financement (ou toute autre transaction dans le cadre de l'objet social en ce compris les fusions et acquisitions) de la Société et de ses filiales, ainsi que les pouvoirs de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription, pour une période qui expirera à la date de l'Assemblée Générale Annuelle de 2024. Ceci dans le but de bénéficier de possibles opportunités sur les marchés financiers et d'avoir la flexibilité d'émettre des instruments financiers, notamment des obligations convertibles, lesquels instruments financiers peuvent donner droit à leurs porteurs d'acquérir des actions dans le capital de la Société. Cela peut impliquer une ou plusieurs émissions, d'un montant maximal de 500 millions d'euros par émission tel que stipulé dans les statuts de la Société.

Treizième résolution

RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RACHETER JUSQU'À 10 % DU CAPITAL SOCIAL ÉMIS DE LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration, pour une nouvelle période de 18 mois à compter de la date de la présente Assemblée générale, à racheter des actions de la Société, par tout moyen y compris par le biais de produits dérivés, sur tout marché boursier ou autrement, pour autant que, à l'issue de ce rachat, la Société ne détienne pas plus de 10 % du capital social émis et à un prix par action qui ne peut être ni inférieur à la valeur nominale des actions, ni supérieur au prix de la dernière opération indépendante ou, s'il est plus élevé, de l'offre indépendante actuelle la plus élevée sur la place où l'achat est effectué. Cette autorisation remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 12 avril 2022 dans sa treizième résolution.

Présentation de la treizième résolution

Nous recommandons que la présente Assemblée générale approuve la reconduction, pour une nouvelle période de 18 mois, de l'autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter jusqu'à 10 % du capital social émis de la Société, par tout moyen, y compris par le biais de produits dérivés, sur tout marché boursier ou autrement. Cette autorisation annule et remplace l'autorisation accordée par l'Assemblée générale du 12 avril 2022 dans sa treizième résolution.

Les programmes de rachat d'actions devant être mis en œuvre par la Société, le cas échéant, seront déterminés au cas par cas par le Conseil d'administration. Il est important de noter que le Conseil d'administration décidera de lancer ou non un tel programme de rachat d'actions et déterminera son calendrier, son montant, la méthode à utiliser et le prix de rachat sur la base des conditions du marché prévalant au moment de sa décision, ainsi que sur d'autres considérations d'allocation du capital. Le Conseil d'administration serait libre de décider si, et dans quelles conditions, le rachat d'actions doit être mené, dans le respect du droit applicable, et devra s'assurer du respect du principe d'égalité de traitement des actionnaires. Le Conseil d'administration décidera également si les actions acquises dans ce contexte doivent être annulées ou utilisées à d'autres fins.

Pour toute information supplémentaire sur les programmes de rachat d'actions de la Société, notamment leurs objectifs, leurs caractéristiques et leur avancement, nous vous prions de consulter le site Internet de la Société **www.airbus.com** (Investors > Share Price & Information).

Quatorzième résolution

ANNULATION DES ACTIONS RACHETÉES PAR LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée générale décide que tout ou partie des actions détenues ou rachetées par la Société seront annulées (par tranche ou non) et autorise le Conseil d'administration et le Président exécutif à mettre en œuvre cette résolution (y compris à déterminer le nombre exact d'actions devant être annulées) conformément à la loi néerlandaise.

Présentation de la quatorzième résolution

Nous recommandons que l'Assemblée générale approuve l'annulation (par tranche ou non) de tout ou partie des actions détenues ou rachetées par la Société. Nous recommandons de même que l'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration et le Président exécutif de la Société, avec pouvoirs de substitution, à mettre en œuvre l'annulation (incluant l'autorisation d'établir le nombre exact d'actions rachetées devant être annulées) conformément à la loi néerlandaise.

9 MODES DE PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Comment justifier de votre qualité d'actionnaire pour participer à l'Assemblée Générale Annuelle ?

Conformément à la législation néerlandaise, votre intermédiaire financier ou le Service Titres Airbus (le cas échéant) doit attester de votre qualité d'actionnaire d'Airbus à la clôture des marchés le **mercredi 22 mars 2023** (la date d'enregistrement).

Tout actionnaire détenant au moins une action Airbus peut participer à l'Assemblée. Si vous n'avez reçu aucune information alors que vous souhaitez participer, veuillez contacter votre intermédiaire financier.

Conformément aux Articles des Statuts de la Société, nous avons le plaisir de vous informer que l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires se réunira le mercredi 19 avril 2023 à 13h30 à l'Hôtel Okura Amsterdam. Les portes ouvriront à 12h30.

Comment participer ?

Vous pouvez exprimer votre choix :	Vous pouvez choisir l'une des quatre options suivantes :
A. Via la **plateforme de vote en ligne** **B.** À l'aide du **formulaire de vote**/demande de carte (le « Formulaire ») joint en version papier	1 **Assister physiquement et voter** à l'Assemblée 2 Donner **vos instructions de vote** à Euroclear France S.A. 3 Donner pouvoir **au Président** 4 Donner pouvoir **à une personne désignée**

Suivre l'Assemblée en direct via webcast

Si vous choisissez l'option 2 ou 3 du formulaire, Airbus vous offre la possibilité de suivre l'intégralité de la réunion via une retransmission en direct sur Internet. Pour recevoir le lien permettant de visionner le webcast, vous devrez cocher la case prévue à cet effet sur le formulaire et indiquer en **lettres majuscules** votre adresse électronique et votre numéro de téléphone portable.

Si vous choisissez l'option 2 ou 3 sur la plateforme de vote, Airbus vous offre la possibilité de suivre l'intégralité de l'Assemblée via une retransmission en direct sur Internet. Pour recevoir le lien permettant de diffuser le webcast, vous devrez sélectionner la case prévue à cet effet et indiquer en **lettres majuscules** votre adresse électronique et votre numéro de téléphone portable.

Si la case correspondante n'est pas disponible, merci d'envoyer un e-mail à **generalmeeting.airbus@sgss.socgen.com** et indiquer votre nom, adresse e-mail et votre numéro de téléphone portable.

Veuillez vous assurer d'avoir fourni votre vote à l'avance, car il ne sera pas possible de voter ou poser des questions en direct pendant le webcast.

A. Via la plateforme de vote en ligne

Pour participer à l'Assemblée Générale Annuelle, quatres options, identiques à celles proposées dans le formulaire de vote papier (voir ci-dessus) vous seront proposées.

Le site sécurisé VOTACCESS / VOXALY sera accessible jusqu'à 23h59 (CET) le **mercredi 5 avril 2023**.

Mes actions sont au nominatif

Sur la page d'accueil de Sharinbox (**https://www.sharinbox.societegenerale.com**), veuillez cliquer sur le bouton « Répondre » de l'encart « Assemblée générale » et suivez les indications sur l'écran pour choisir entre recevoir vos identifiants par courrier ou par e-mail.

Veuillez ensuite vous connecter à la plateforme VOTACCESS via le site Sharinbox à l'aide de vos identifiants de connexion.

Mes actions sont au porteur

Vous pouvez contacter votre intermédiaire financier afin de confirmer s'il est connecté à la plateforme VOTACCESS.

- **Si votre intermédiaire financier est connecté à la plateforme VOTACCESS :** connectez-vous via le site internet de votre établissement à l'aide de vos identifiants habituels, puis suivez les indications fournies pour accéder à la plateforme VOTACCESS.
- **Si votre intermédiaire financier n'est pas connecté à la plateforme VOTACCESS**, il devra remplir en votre nom, sur papier à en-tête, une déclaration de participation comprenant vos nom, prénom, adresse e-mail et le nombre d'actions détenues à la date d'enregistrement à la clôture des marchés, et l'adresser au Service Titres Airbus. Un modèle est téléchargeable sur notre site Internet **www.airbus.com** (Investors > Annual General Meetings). Dès réception d'une déclaration des actionnaires en cours de validité, vous recevrez par e-mail vos identifiants de connexion de la part du Service Titres Airbus. Celui-ci vous permettra d'accéder à la plateforme VOXALY.

  Si la déclaration de participation est remplie avant la clôture des marchés à la Date d'enregistrement, votre intermédiaire financier devra également confirmer votre qualité d'actionnaire d'Airbus à cette date.

  La conformité de l'attestation de détention d'actions Airbus repose uniquement sur votre intermédiaire financier, seul responsable de cette opération dans le temps imparti et selon votre demande.

B. Avec le formulaire de vote papier

Quel que soit votre choix,

veuillez cocher et remplir les rubriques appropriées sur le formulaire de vote, comme indiqué ci-dessous. Puis, **datez et signez** le formulaire de vote avant de le renvoyer à votre intermédiaire financier ou au Service Titres Airbus, selon le cas.

Afin que votre formulaire de vote soit traité, vous devez vous assurer que :

- si vous êtes **actionnaire au porteur**, votre formulaire de vote signé et daté est reçu par votre intermédiaire financier au plus tard le **mardi 4 avril 2023** ; ou
- si vous détenez des **actions au nominatif**, votre formulaire de vote signé et daté est reçu par le Service Titres d'Airbus au plus tard le **mercredi 5 avril 2023**.

1 **Assister physiquement et voter** à l'Assemblée

Veuillez cocher la case 1 et remplir les informations obligatoires sur le formulaire pour recevoir une carte de présence au Service Titres Airbus.

2 Donner **vos instructions de vote** à Euroclear France S.A.:

Veuillez cocher la case 2 et, pour chaque résolution, exprimez votre choix en noircissant la case correspondante.

3 Donner pouvoir au **Président** :

Veuillez cocher la case 3 sur le formulaire.

4 Donner pouvoir à une **personne désignée** :

Veuillez cocher la case 4 sur le formulaire et remplir les informations obligatoires pour recevoir une carte de présence du Service Titres Airbus.

Il est précisé que seule la personne désignée sera admise à l'Assemblée Générale Annuelle sur présentation de sa carte de présence et d'une pièce d'identité.

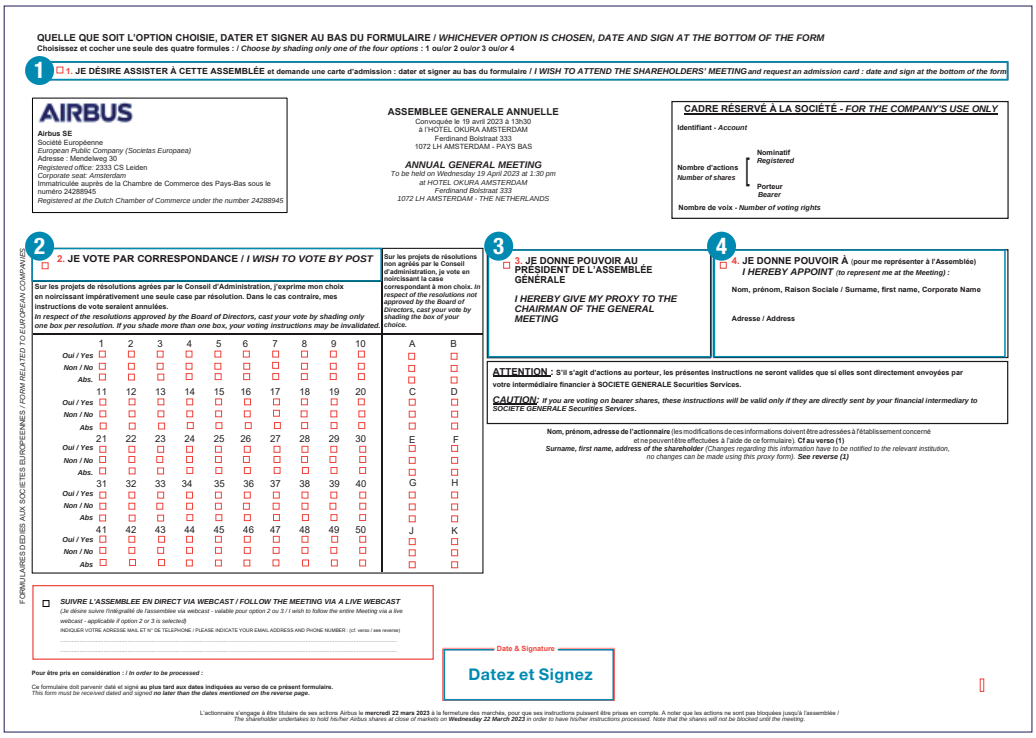

QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / *WHICHEVER OPTION IS CHOSEN, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM*
Choisissez et cocher une seule des quatre formules : / *Choose by shading only one of the four options* : 1 ou/or 2 ou/or 3 ou/or 4

1 ☐ 1. JE DÉSIRE ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / *I WISH TO ATTEND THE SHAREHOLDERS' MEETING and request an admission card : date and sign at the bottom of the form*

AIRBUS
Airbus SE
Société Européenne
European Public Company (Societas Europaea)
Adresse : Mendelweg 30
Registered office: 2333 CS Leiden
Corporate seat: *Amsterdam*
Immatriculée auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 24288945
Registered at the Dutch Chamber of Commerce under the number 24288945

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
Convoquée le 19 avril 2023 à 13h30
à l'HOTEL OKURA AMSTERDAM
Ferdinand Bolstraat 333
1072 LH AMSTERDAM - PAYS BAS

ANNUAL GENERAL MEETING
To be held on Wednesday 19 April 2023 at 1:30 pm
at HOTEL OKURA AMSTERDAM
Ferdinand Bolstraat 333
1072 LH AMSTERDAM - THE NETHERLANDS

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - *FOR THE COMPANY'S USE ONLY*
Identifiant - *Account*
Nombre d'actions / *Number of shares* — Nominatif / *Registered* — Porteur / *Bearer*
Nombre de voix - *Number of voting rights*

2 ☐ 2. JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / *I WISH TO VOTE BY POST*

Sur les projets de résolutions agréés par le Conseil d'Administration, j'exprime mon choix en noircissant impérativement une seule case par résolution. Dans le cas contraire, mes instructions de vote seraient annulées.
In respect of the resolutions approved by the Board of Directors, cast your vote by shading only one box per resolution. If you shade more than one box, your voting instructions may be invalidated.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'administration, je vote en noircissant la case correspondant à mon choix. *In respect of the resolutions not approved by the Board of Directors, cast your vote by shading the box of your choice.*

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	A	B
Oui / Yes	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Non / No	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Abs.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	C	D
Oui / Yes	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Non / No	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Abs	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	E	F
Oui / Yes	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Non / No	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Abs.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	G	H
Oui / Yes	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Non / No	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Abs	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	J	K
Oui / Yes	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Non / No	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Abs	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

3 ☐ 3. JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING

4 ☐ 4. JE DONNE POUVOIR À (pour me représenter à l'Assemblée) *I HEREBY APPOINT (to represent me at the Meeting)* :
Nom, prénom, Raison Sociale / Surname, first name, Corporate Name
Adresse / Address

ATTENTION : S'il s'agit d'actions au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement envoyées par votre intermédiaire financier à SOCIETE GENERALE Securities Services.
CAUTION: If you are voting on bearer shares, these instructions will be valid only if they are directly sent by your financial intermediary to SOCIETE GENERALE Securities Services.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf au verso (1)
Surname, first name, address of the shareholder (Changes regarding this information have to be notified to the relevant institution, no changes can be made using this proxy form). See reverse (1)

FORMULAIRES DUES AUX SOCIETES EUROPEENNES / *FORM RELATED TO EUROPEAN COMPANIES*

☐ SUIVRE L'ASSEMBLEE EN DIRECT VIA WEBCAST / *FOLLOW THE MEETING VIA A LIVE WEBCAST*
(*Je désire suivre l'intégralité de l'assemblée via webcast - valable pour option 2 ou 3 / I wish to follow the entire Meeting via a live webcast - applicable if option 2 or 3 is selected*)
INDIQUER VOTRE ADRESSE MAIL ET N° DE TELEPHONE / PLEASE INDICATE YOUR EMAIL ADDRESS AND PHONE NUMBER : (cf. verso / see reverse)

Date & Signature
Datez et Signez

Pour être pris en considération : / *In order to be processed* :
Ce formulaire doit parvenir daté et signé au plus tard aux dates indiquées au verso de ce présent formulaire.
This form must be received dated and signed no later than the dates mentioned on the reverse page.

L'actionnaire s'engage à être titulaire de ses actions Airbus le **mercredi 22 mars 2023** à la fermeture des marchés, pour que ses instructions puissent être prises en compte. A noter que les actions ne sont pas bloquées jusqu'à l'assemblée /
*The shareholder undertakes to hold his/her Airbus shares at close of markets on **Wednesday 22 March 2023** in order to have his/her instructions processed. Note that the shares will not be blocked until the meeting.*

Des questions ?

Pour toute question relative au vote via la plateforme de vote en ligne ou au formulaire de vote, veuillez contacter le 02 51 85 59 82 ou adresser votre demande à :

- **generalmeeting.airbus@sgss.socgen.com** (si vous détenez des **actions au nominatif**) ; ou
- contacter votre intermédiaire financier (si vous êtes **actionnaire au porteur**).

Pour être pris en compte, ce « formulaire » ou « formulaire de vote » doit être dûment complété, daté et signé au plus tard aux dates mentionnées (sur le « Formulaire de vote » ou par votre intermédiaire financier). Le formulaire de vote figurant sur cette page est fourni à titre d'exemple uniquement. Veuillez noter que le formulaire de vote que vous recevrez peut varier.

10 COMPLÉMENT À L'AVIS D'INFORMATION

Informations complémentaires sur la discussion sur un potentiel partenariat stratégique et technologique à long terme avec Evidian et la prise d'une participation minoritaire, par la Société, dans Evidian.

Par courrier en date du 17 février 2023, TCI Fund Management Limited, agissant en tant que gestionnaire discrétionnaire de The Children's Investment Master Fund (« TCI »), a sollicité une discussion, lors de l'Assemblée Générale Annuelle 2023, au sujet d'un potentiel accord de partenariat stratégique et technologique à long terme entre Evidian et la Société, suite à l'acquisition potentielle, par la Société, d'une participation minoritaire dans Evidian.

Selon les informations fournies par TCI, elle détenait 35 771 030 actions ordinaires du capital de la Société à la date de sa demande, ce qui représente 4,54 % du capital social émis de la Société. TCI n'a pas indiqué à la Société détenir des instruments financiers représentant une position courte sur les actions ordinaires de la Société.

Les questions de TCI sont listées ci-dessous. Des réponses à ces questions seront apportées lors de l'Assemblée Générale Annuelle 2023 dans la mesure du possible, en tenant compte de l'état de l'opération potentielle à ce moment-là.

Questions soulevées par TCI dans son courrier :

1. Comment le Conseil d'administration d'Airbus et ses dirigeants sont-ils arrivés à la conclusion qu'il était dans l'intérêt d'Airbus de conclure un accord stratégique et technologique à long terme avec Evidian ?
2. Pourquoi cette opération est-elle nécessaire et pertinente pour l'activité actuelle d'Airbus ?
3. Pourquoi est-il également nécessaire d'acquérir une participation minoritaire de 29,9 % dans Evidian et quelle est la logique économique ?
4. Quels paramètres de valorisation ont été utilisés pour déterminer la valeur de la participation minoritaire dans Evidian ? Quelles sociétés comparables ont-elles été utilisées pour valoriser Evidian ?
5. Pourquoi Evidian est-il le meilleur partenaire avec qui conclure un accord stratégique et technologique à long terme ?
6. Airbus a-t-il envisagé, approché et échangé avec d'autres sociétés en vue d'un tel partenariat technologique ?
7. Pouvez-vous expliquer le commentaire « assurer la souveraineté technologique en France » qui figure dans le communiqué de presse d'Atos du 16 février 2023 ? Dans quelle mesure ce facteur a-t-il été important pour Airbus dans la négociation de l'accord avec Atos ?
8. Pourquoi les considérations de souveraineté technologique française sont-elles dans l'intérêt d'Airbus et de ses actionnaires ?
9. Pouvez-vous indiquer si des discussions ont eu lieu avec le gouvernement français, ses représentants ou ses conseillers au sujet de cette opération ?
10. Pouvez-vous indiquer quels membres du Conseil d'administration et dirigeants d'Airbus ont été impliqués dans des discussions avec le gouvernement français, ses représentants ou ses conseillers ?
11. Pouvez-vous fournir des informations complètes sur l'ensemble des échanges que les membres du Conseil d'administration, les dirigeants et les conseillers d'Airbus ont eu avec le gouvernement français, ses représentants ou ses conseillers ?
12. Si cette opération a été en partie motivée par des considérations politiques, pouvez-vous expliquer et justifier pourquoi elle est dans l'intérêt d'Airbus et de ses actionnaires ?
13. Si cette opération a été en partie motivée par des considérations politiques, pouvez-vous expliquer pourquoi les administrateurs d'Airbus n'ont pas manqué à leur obligation fiduciaire qui consiste à agir au mieux des intérêts d'Airbus et de ses actionnaires ?
14. Si les administrateurs d'Airbus manquent à leur obligation fiduciaire, les membres du Conseil d'administration doivent-ils être tenus personnellement responsables des pertes subies à l'avenir du fait de cette opération ?
15. Pourquoi cette opération ne doit-elle pas être interprétée comme un renflouement d'Atos, une entreprise accablée par des niveaux insoutenables de dettes et autres passifs ?
16. Une partie de l'argent investi par Airbus dans Evidian sera-t-elle utilisée pour rembourser les dettes et autres passifs d'Atos et pourquoi est-ce dans l'intérêt d'Airbus et de ses actionnaires ?

11 INFORMATIONS PRATIQUES

Comment se rendre à l'Assemblée

Mercredi 19 avril 2023. L'Assemblée commence à 13h30.
Les portes ouvrent à 12h30.

Hôtel Okura Amsterdam
Ferdinand Bolstraat 333
1072 LH Amsterdam
Pays-Bas
Tél. : +31 (0)20 678 71 11

En voiture
20 minutes en voiture de l'aéroport international de Schiphol.

En transport en commun
15 minutes à pied de la Station Amsterdam Rai.

Photo prise lors d'une course caritative d'Airbus impliquant des employés d'Airbus le 13 octobre 2022 en soutien au partenaire de la Fondation Airbus, l'Alliance for Education – United Way.

Information Actionnaires

www.airbus.com

Investors > Annual General Meetings
https://www.airbus.com/fr/investors/assemblee-generale

ir@airbus.com

Appel gratuit depuis :

France :	**0 800 01 2001**
Allemagne :	**00 800 00 02 2002**
Espagne :	**00 800 00 02 2002**
Numéro international :	**+33 800 01 2001**

Adresses pour consulter la documentation de l'Assemblée Générale Annuelle 2023 :

- **Airbus SE :** Mendelweg 30, 2333 CS, Leiden, Pays-Bas
- **Airbus Legal Corporate Affairs :** 2 rond-point Dewoitine, 31700 Blagnac, France
- **Service Titres Airbus :** Société Générale Securities Services - Service Assemblées Générales, 32, rue du Champ de tir, CS 30812, 4312 Nantes Cedex 3, France

Airbus SE
Société européenne (Societas Europaea)
Mendelweg 30, 2333 CS Leiden, Pays-Bas
Chambre de commerce des Pays-Bas, numéro 24288945

Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC, issu de ressources contrôlées et gérées durablement.
LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80